

Liste des délibérations du conseil communautaire du 11 octobre 2022

Assemblée convoquée en session ordinaire

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de séance : Déborah DEFORGES

Nombre de délégués communautaires en fonction	59
Présents	50
Pouvoirs	3
Votants	53
Absents	9
Suppléés	0

59 Conseillers communautaires en exercice

50 Conseillers communautaires présents :

Mmes G. AUGRY, G. BOUYER, P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, J. COLAS, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, B. FILLATRE, C. MEMIN, L. NOIRAUT, M. PHELIPPON, L. POUVREAU, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires

MM : F. AUDOUX J. AUGRIS, J. BEAU, V. BEGUIER, P. BELLIN, J-P. BERNARD, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-C. BOSSEBOEUF, P. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, R. COOPMAN, L. DORET, M. ECALLE, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, L-M. GROLLIER, G. JALADEAU, J. LAFRECHOUX, R. LATU, P. LECAMP, J-P. MAURY, J-M. MERCIER, P. MOIGNER, R. MORISSET, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires

9 Conseillers communautaires absents dont :

3 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : F. DUPUY à C. MÉMIN, J-P. GUERY à J-P. MAURY, M. MOUSSERION à R. LATU

0 Conseiller communautaire absent suppléé :

6 Conseillers communautaires excusés : P. ESTEVE, A. FONTENEAU, G. JARASSIER, N. MEMIN, T. NEEL, S. VERGNAUD

11/10/2022	<i>Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente</i>	
	- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 6 septembre 2022	
11/10/2022 1	<i>Protocole visant à la construction de réserves de substitution sur le bassin du Clain</i>	1 élu se retire du vote 9 abstentions 43 pour
	- EXPRIME un avis favorable concernant le protocole d'accord et de cadrage des réserves de substitution du bassin du Clain pour l'irrigation agricole	

11/10/2022
2

Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation de bornes de rechargement ultra rapides sur le site du centre routier des Minières de Payré

Unanimité

- DECIDE de retenir la société SOREGIES à l'issue de la procédure de manifestation spontanée d'intérêt ayant été menée aux fins de vérifier qu'aucune autre offre ne pourrait être déposée pour la présente AOT pour l'installation de bornes de rechargement ultra rapides sur le site du centre routier des Minières de Payré
- DECIDE de retenir le versement d'une somme de 50 € annuelle au titre de l'occupation du domaine public nonobstant les recettes fiscales qui en découleront

11/10/2022
3

Décisions modificatives

Unanimité

Budget général

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-84111-020 : Rémunération principale	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-84131-020 : Rémunérations	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7768-01 : Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-198-01 : Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1328-0124-422 : Maison de la Petite Enfance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2313-01 : Constructions	290 020.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-202004-411 : Complexe sportif GENCAY	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-202004-411 : Complexe sportif GENCAY	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	290 020.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-252 : Autres établissements publics	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-816 : Autres établissements publics	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2766-411 : Créances pour locations-acquisitions	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638-252 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-27638-816 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	280 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	290 020.00 €	380 020.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total Général		190 000.00 €		190 000.00 €

Budget annexe « activités économiques »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-2312-90 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-90 : Constructions	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2784-520 : Créances sur des particuliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Budget autonome « collecte et traitement des déchets ménagers »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8287 : Remboursements de frais	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Primes et gratifications	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-878 : Autres charges exceptionnelles	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000.00 €	28 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total Général		3 000.00 €		3 000.00 €

Budget autonome « réseau de chaleur »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-1687 : Autres dettes	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1687 : Autres dettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total Général		30 000.00 €		30 000.00 €

Budget annexe « activités touristiques »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
R-1322-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 517.77 €
R-1323-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 971.57 €
R-1327-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137 866.00 €
R-1341-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	73 894.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	356 049.34 €
D-2313-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	106 049.34 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	356 049.34 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	356 049.34 €	0.00 €	356 049.34 €
Total Général		356 049.34 €		356 049.34 €

- AUTORISE les décisions modificatives des budgets comme présentées précédemment

11/10/2022
4

Intervention sur propriété communautaire en cours de cession

- ACCEPTE le principe que des travaux et des dépôts d'autorisation d'urbanisme soient effectués sur les biens lui appartenant en cours de cession

- AUTORISE la société SRT communication à procéder d'ores et déjà à des travaux et des dépôts d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles en cours d'acquisition. En cas d'annulation de la vente ou d'autres évènements amenés à se produire et concourant à l'annulation de la vente, la société devra restituer en l'état une fois les travaux effectués sans en demander le paiement d'un prix. Ils restitueront le bien avec les modifications sans que la collectivité n'ait à payer quelque chose puisque l'accord préalable stipulait qu'il n'y aurait pas de contrepartie. Les frais engagés pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ne pourront également justifier le paiement d'une quelconque indemnisation

Unanimité

11/10/2022

Modification du Budget Autonome « Transports Scolaires »

Unanimité

5	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le passage du budget autonome transports scolaires de la nomenclature M43 à M57 au 01 janvier 2023 - PRECISE que le budget autonome soit de fait transformé en budget annexe sans personnalité ni autonomie propre avec par voie de conséquence la dissolution de son conseil d'exploitation et la dénomination du budget annexe en Budget Annexe « Transports » 	
11/10/2022 6	<p><i>Convention d'occupation du domaine privé avec des personnes physiques ou morales de droit privé pour l'installation d'un système de projection scénographique sur Charroux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Président à signer la convention avec les personnes physiques ou morales de droit privé concernées et de procéder aux formalités nécessaires et de signer tout document utile à cette affaire (y compris les avenants et les résiliations) 	Unanimité
11/10/2022 7	<p><i>Modalités de reversement de la Taxe Aménagement</i> <i>Départ de S. Coquilleau et P. Lecamp</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de retenir la répartition du partage de la taxe d'aménagement dans les communes où elle a été instituée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 80% de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de l'EPCI pour les autorisations d'urbanisme déposées dans les zones d'activités économiques communautaires - 50% de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de l'EPCI pour les autorisations déposées par l'EPCI dans les communes concernées au titre des équipements publics communautaires - CHARGE le Président de signer le projet de convention avec chacune des communes ayant institué une taxe d'aménagement et ayant vocation à percevoir une partie de la taxe d'aménagement définie dans les conditions de la présente. Chaque commune devra délibérer en conformité avec la présente délibération 	3 contre 45 pour
11/10/2022 8	<p><i>Modification de la convention de délégation de service public avec la société Défiplanet SAS</i> <i>Départ de P. Bosseboeuf</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la modification de la convention de la DSP pour le Parc de la Belle avec la société DEFIPLANET SAS sur les charges et travaux à la charge du propriétaire et de l'occupant 	Unanimité
11/10/2022 9	<p><i>Provision pour dépréciation des créances douteuses</i></p> <p>En 2021, les provisions pour créances douteuses ont été fixées comme suit :</p>	Unanimité

Budget	Exercices	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
BUDGET GENERAL	2014 à 2019	18 697.12	15%	2 804.57
Collecte et traitement des OM	2008 à 2018	115 428.00	30%	34 628.40
Activités économiques	2017 à 2019	49 830.68	15%	7 474.60
Transports scolaires	2014 à 2019	830.60	15%	124.59

Pour 2022, les provisions pour créances douteuses, si on se réfère aux mêmes taux de risque et en fonction des provisions déjà constatées en 2021.

Budget	Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer	Montant du stock à compléter
BUDGET GENERAL	2004 à 2020	18 745.36	15%	2 811.80	7.23
Collecte et traitement des OM	2009 à 2020	218 492.68	30%	65 547.80	30 919.40
Activités économiques	2015 à 2021	57 221.87	30%	17 166.56	9 691.96
MAF Surin	2017 à 2020	17 404.80	30%	5 221.44	5 221.44
Transports scolaires	2014 à 2020	478.75	15%	71.81	- 52.78
Activités touristiques	2021	540	15%	81	81

- CONSTATE les montants des restes à recouvrer
- CONSTITUE une provision pour créances douteuses fixée à 15% du montant restant à recouvrer portée à 30 % pour le budget Collecte et traitement des OM, Activités économiques et la création d'une provision pour la MAF de Surin et le BA « Activités touristiques »

11/10/2022
10

Versement d'avances remboursables pour les Budgets Autonomes « réseau de chaleur » et « transports scolaires »

- VALIDE le versement d'une avance remboursable de 30 000 € au Budget Autonome « réseau de chaleur » et 50 000 € au Budget Autonome « transports scolaires »

Unanimité

11/10/2022
11

Fonds de concours de fonctionnement aux communes

- ACCORDE un fonds de concours de fonctionnement au titre de l'année 2023 aux communes suivantes dans le respect de la réglementation en vigueur à hauteur de 20% des recettes d'IFER générées par la présence de transformateur électrique sur leur territoire. Au titre du financement du

Unanimité

	<p>fonctionnement d'équipements communaux divers, les fonds de concours seront attribués au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 20% du produit encaissé par la communauté de communes, produit qui sera entériné sans modification sur la base du produit 2022 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 082 € pour Champagné-Saint-Hilaire et donc un fonds de concours de 3016.40 € à compter de 2023 - 60 328 € pour Saint-Pierre d'Exideuil et donc un fonds de concours de 12 065.60 € à compter de 2023 																					
11/10/2022 12	<p><i>Répartition du temps de travail des agents du budget OM secteur Gençay</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Noms des agents</th> <th>Répartition proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Beau Jérôme</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Desbancs Christophe</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Fargues Olivier</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Joyeux Jean Michel</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Laurent Aurélien</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Richard Pascal</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Rogeon Gislaine</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Lebeau Adrien</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>Titotto Daniel</td> <td>60%</td> </tr> </tbody> </table> <p>- VALIDE la répartition des charges de personnel facturé par le budget général au prorata du volume horaire des agents titulaires payés par le budget général et qui doit être refacturée au budget autonome OM à compter du 01 juillet 2022</p>	Noms des agents	Répartition proposée	Beau Jérôme	50%	Desbancs Christophe	10%	Fargues Olivier	0	Joyeux Jean Michel	50%	Laurent Aurélien	0	Richard Pascal	25%	Rogeon Gislaine	18%	Lebeau Adrien	35%	Titotto Daniel	60%	Unanimité
Noms des agents	Répartition proposée																					
Beau Jérôme	50%																					
Desbancs Christophe	10%																					
Fargues Olivier	0																					
Joyeux Jean Michel	50%																					
Laurent Aurélien	0																					
Richard Pascal	25%																					
Rogeon Gislaine	18%																					
Lebeau Adrien	35%																					
Titotto Daniel	60%																					
11/10/2022 13	<p><i>Signature du Contrat régional de Développement et de Transitions 2023-2025 Sud-Vienne</i></p> <p>- APPROUVE les termes du Contrat régional de Développement et de Transitions 2023-2025 du Sud-Vienne avec la Région Nouvelle Aquitaine</p> <p>- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat avec le Conseil Régional</p>	Unanimité																				
11/10/2022 14	<p><i>Règlement du dispositif régional « Action Collective de Proximité » Sud Vienne</i></p> <p><i>Départ de V. Béguier (pouvoir à L. Pouvreau)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses prévisionnelles</th> <th>Montant</th> <th>Participations pour le versement d'aides aux entreprises sur trois ans 2023-2026</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Subventions d'investissements productifs réalisés par les entreprises pour 2023/2026</td> <td>480 000 €</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation Région N-A versées directement aux entreprises/3ans ▪ Participation CCVG/3ans ▪ Participation CCCP/3ans </td> <td>240 000 € 120 000 € (40 000€/an maxi) 120 000 € (40 000€/an maxi)</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>480 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>480 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- VALIDE le règlement d'intervention ACP Sud-Vienne</p> <p>- VALIDE le plan de financement global de l'opération pour 2023/2026</p> <p>- DIT que le Président de la CCVG, chef de file du dispositif et que chacun des deux Présidents de la CCVG et de la CCCP sollicitera la Région pour qu'elle inscrive sa participation financière globale de 240 000€ sur les trois ans, pour mener à bien ce programme d'aides aux entreprises sur les deux territoires</p>	Dépenses prévisionnelles	Montant	Participations pour le versement d'aides aux entreprises sur trois ans 2023-2026	Montant	Subventions d'investissements productifs réalisés par les entreprises pour 2023/2026	480 000 €	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation Région N-A versées directement aux entreprises/3ans ▪ Participation CCVG/3ans ▪ Participation CCCP/3ans 	240 000 € 120 000 € (40 000€/an maxi) 120 000 € (40 000€/an maxi)	TOTAL	480 000 €	TOTAL	480 000 €	Unanimité								
Dépenses prévisionnelles	Montant	Participations pour le versement d'aides aux entreprises sur trois ans 2023-2026	Montant																			
Subventions d'investissements productifs réalisés par les entreprises pour 2023/2026	480 000 €	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation Région N-A versées directement aux entreprises/3ans ▪ Participation CCVG/3ans ▪ Participation CCCP/3ans 	240 000 € 120 000 € (40 000€/an maxi) 120 000 € (40 000€/an maxi)																			
TOTAL	480 000 €	TOTAL	480 000 €																			

	<ul style="list-style-type: none"> - DIT que les moyens financiers nécessaires pour piloter ce dispositif seront inscrits aux budgets de la CCCP sur trois ans à compter de 2023, en fonction de l'état d'avancement du programme - DIT que ces aides seront prises dans le budget « activités économiques » plafonnées à 150 000 €/an 																					
11/10/2022 15	<p><i>Adoption du dispositif « Bilans-Conseil Action Collective de Proximité » (ACP) dans le cadre du Contrat régional de développement et de transitions Sud-Vienne 2023-2025</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Dépenses prévisionnelles</th> <th style="text-align: left;">Montant</th> <th style="text-align: left;">Recettes prévisionnelles</th> <th style="text-align: left;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Couts des Bilans-conseils de 10 entreprises/an pour les 3 ans</td> <td>90 000 €</td> <td>Participation Région N-A</td> <td>45 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Participation maximum de la CCVG/3ans</td> <td>22 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Participation maximum de la CCCP/3ans</td> <td>22 500 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>90 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>90 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de donner mandat de gestion de l'enveloppe financière pour les Bilans-conseils à la CCVG, chef de file du dispositif ACP - VALIDE le cahier des charges Bilan-conseils de l'ACP - AUTORISE le Président de la CCVG à lancer la consultation pour le recrutement du prestataire dans le cadre d'une procédure du marché public - AUTORISE le Président de la CCVG à solliciter le financement de 45 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine 	Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant	Couts des Bilans-conseils de 10 entreprises/an pour les 3 ans	90 000 €	Participation Région N-A	45 000 €			Participation maximum de la CCVG/3ans	22 500 €			Participation maximum de la CCCP/3ans	22 500 €	TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €	Unanimité
Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant																			
Couts des Bilans-conseils de 10 entreprises/an pour les 3 ans	90 000 €	Participation Région N-A	45 000 €																			
		Participation maximum de la CCVG/3ans	22 500 €																			
		Participation maximum de la CCCP/3ans	22 500 €																			
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €																			
11/10/2022 16	<p><i>Adhésion à la SEM patrimoniale de la Vienne</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Départ de R. Latu et J-P. Maury</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE DE SOUSCRIRE à l'entrée dans le capital social de la SEML Patrimoniale à hauteur de 100 000 € - PROPOSE que cette dépense soit inscrite dans le prochain budget 2023 - DIT que les compétences et le projet de territoire de la Communauté de Communes sont en conformité avec des activités d'intérêt général développées par la SEML et la SAS la Foncière - NOMME Jean-Olivier GEOFFROY représentant de la collectivité au sein de la SEML Patrimoniale 	Unanimité																				
11/10/2022 17	<p><i>Attribution des aides économiques aux entreprises par la communauté de communes</i></p>	Unanimité																				

	Entreprise et activité	Nature de l'opération	Commune	Situation	Dépenses éligibles HT	Aide sollicitée	Avis de la commission 03.10.2022
	SARL SEURU Boulangerie	Modernisation de la devanture	Civray	Reprise	12 900 €	2 580 € Dispositif « Micro-projets » (20% plafond d'aide 10 000 €)	2580 €
	EURL Seconde Vie. Nathalie IROLCI. Transformation de produits fruits et légumes	Acquisition de matériels	Gençay	Création	79 017 €	10 000 € (plafond) « Micro-projets »	10 000 €
	EURL DESTOCK MTX. Mickaël Texereau. Commerce matériaux de construction	Travaux d'économie d'énergie	St-Maurice la Clouère	Développement	26 949 €	5 389 € « Micro-projets »	5 389 €
	EI Auberge le Castel. Véronique Lefrançois	Travaux dans la partie hébergement hôtel	Château-Garnier	Création	19 731 €	3 946 € « Micro-projets »	3946 €
	SAS BEN'S RETAIL. Benoît Dupuis. Motoculture, jardinerie	Travaux intérieur magasin, mobilier, communication	Gençay	Création	89 407 €	4 500 € Aide à l'investissement (30% plafond d'aide 22 500 € Co financement Leader (18 000 € accordé)	4500 €
	Association REZOVAL Thibaud MAZURE FAE ZAE de Saint-Maurice	Organisation d'une foire exposition	St-Maurice la Clouère	Manifestation	8 500 €	1 200 € (plafond 850 €) Manifestation économique (10% plafond d'aide 1 200 €)	850€
	TOTAL :				236 504 €	27 615 €	27 265 €
	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les propositions de la commission économique et décide d'affecter une aide à l'investissement aux 5 entreprises et à l'association pour un montant de 27 265 € - AUTORISE le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires aux versements de ces aides aux entreprises. - DIT que cette enveloppe financière est inscrite au budget activité économique 2022 						
11/10/2022 18	<p><i>Prescription de la révision générale du PLUi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de prescrire, sur tout son territoire, la révision générale du PLUi de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou - APPROUVE les objectifs exposés - DECIDE, en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, que la concertation avec la population sera réalisée, à minima, suivant les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Registres de concertation mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans les mairies membres, ↳ Réunions publiques territorialisées, ↳ Mise en ligne des documents d'étapes de la procédure sur le site internet de la Communauté de communes, ↳ Articles de presse. - PRECISE que la concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision générale du PLUi et qu'au-delà de ces engagements qui seront strictement respectés la Communauté de communes pourra compléter la concertation selon différentes modalités, en fonction de l'évolution de la révision et des propositions du maître d'œuvre - PRECISE que la concertation avec les Communes membres interviendra dans le cadre de la conférence des Maires ainsi que par des réunions d'information régulières à l'attention des élus communautaires et municipaux 						
	Unanimité						

- PRECISE qu'à l'issue de la concertation et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire délibérera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de PLUi
- DECIDE de confier, conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLUi à un bureau d'étude d'urbanisme, non choisi à ce jour
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte, contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de révision générale
- SOLLICITE de l'Etat, pour les dépenses liées à la révision du PLUi, une dotation conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme
- DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré
- PREND ACTE que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées citées aux articles L132-7, L132-9 et L132-10 du code de l'urbanisme et notamment :
 - ↳ Monsieur le Préfet de la Vienne,
 - ↳ Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - ↳ Monsieur le Président du Département de la Vienne,
 - ↳ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne,
 - ↳ Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne,
 - ↳ Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'Industrie de la Vienne.
- PREND ACTE qu'en application de l'article R113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise pour information à :
 - ↳ Monsieur le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière,
 - ↳ Monsieur le Directeur de l'Institut national des Appellations d'Origine,
 le cas échéant
- NOTE qu'au cours de la procédure, les personnes publiques, mentionnées prévus aux articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme, pourront être consultées si elles en font la demande
- PRECISE que conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les communes membres et au siège de la Communauté de communes durant un mois et que mention sera faite dans un journal diffusé dans le département de la Vienne
- DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'AUTORISE à signer tous les documents afférents
- AUTORISE la création de la commission Ad'hoc pour suivre le recrutement du marché de maîtrise d'œuvre avec l'AMO qui sera composée des personnes suivantes : le Président, le Vice-président en charge de l'urbanisme et habitat + 3 membres de la commission « urbanisme habitat », le délégué en charge des marchés publics, le Vice-président en charge des finances, les agents des services « finances et urbanisme »

11/10/2022 19	<i>Règlement de collecte et traitement des déchets assimilés et de la facturation de la REOMI sur le Gencéen</i>	Unanimité																	
	- APPROUVE le règlement de collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés ainsi que la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) applicable sur le territoire du Gencéen																		
11/10/2022 20	<i>Convention avec Ocad3e</i>	Unanimité																	
	- AUTORISE le Président à signer l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) - AUTORISE le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets																		
11/10/2022 21	<i>Avenant au contrat avec Valorplast</i>	Unanimité																	
	- AUTORISER le Président à signer avec la société VALORPLAST l'avenant au contrat initial prolongeant la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2023 (reconductible 1 fois)																		
11/10/2022 22	<i>Choix du programmiste pour la piscine de Couhé</i>	Unanimité																	
	- AUTORISE le Président à signer le marché de programmation avec D2X d'un montant de 14100€ pour le marché de la restauration de la piscine de la CCCP sur le site de Valence en Poitou																		
11/10/2022 23	<i>Création de postes</i>	Unanimité																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Catégorie</th> <th>Grade</th> <th>Nombre</th> <th>Temps de travail</th> <th>de Service</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrative</td> <td>B</td> <td>Rédacteur Territorial</td> <td>1</td> <td>Complet 35/35^{ème}</td> <td>Contractualisation</td> </tr> <tr> <td>Culturelle</td> <td>B</td> <td>Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe</td> <td>1</td> <td>Complet 20/20^{ème}</td> <td>Culture</td> </tr> </tbody> </table> <p>- CREE les emplois, ci-dessus, pour les besoins des services de la Communauté de Communes - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence - INSCRIT au budget les crédits correspondants - CHARGE le Président de recruter les agents affectés pour ces postes</p>		Filière	Catégorie	Grade	Nombre	Temps de travail	de Service	Administrative	B	Rédacteur Territorial	1	Complet 35/35 ^{ème}	Contractualisation	Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	1	Complet 20/20 ^{ème}
Filière	Catégorie	Grade	Nombre	Temps de travail	de Service														
Administrative	B	Rédacteur Territorial	1	Complet 35/35 ^{ème}	Contractualisation														
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	1	Complet 20/20 ^{ème}	Culture														
11/10/2022 24	<i>Rémunération des animateurs saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif</i>	Unanimité																	

	JOURNÉE (1)		DEMI-JOURNÉE 6.50h ou 7h (0,70)		DEMI-JOURNÉE 5h (0,50)	
	Indemnité brute	Indemnité brute + congés payés	70% de l'indemnité brute	Indemnité brute + congés payés	50% de l'indemnité brute	Indemnité brute + congés payés
Directeur diplômé	100.00 €	110.00 €	-	-	-	-
Directeur stagiaire ou directeur adjoint	90.00 €	99.00 €	-	-	-	-
Animateur diplômé avec diplôme de surveillant de baignade ou BNSSA	80.50 €	88.55 €	56.35 €	61.98 €	40.25 €	44.27 €
Animateur diplômé avec diplôme pour fonction assistant sanitaire pour les séjours)	80.50 €	88.55 €	-	-	-	-
Animateur diplômé	75.00 €	82.50 €	52.50 €	57.75 €	37.5 €	41.25 €
Animateur stagiaire avec diplôme de surveillant de baignade ou BNSSA	72.00 €	79.20 €	50.40 €	55.44 €	36.00 €	39.60 €
Animateur stagiaire	67.00 €	73.70 €	46.90 €	51.59 €	33.50 €	36.85 €
Animateur non diplômé avec diplôme de surveillant de baignade BNSSA	65.00 €	71.50 €	45.50 €	50.05 €	32.5 €	35.75 €
Animateur non-diplômé	60.00 €	66.00 €	42.00 €	46.20 €	30.00 €	33.00 €
Indemnité forfaitaire d'éloignement	10 € / jour pour + de 50 kms aller/retour					
Séjours	Une journée supplémentaire au titre du repos compensateur pour les séjours de moins de 5 jours et deux journées supplémentaires pour les séjours à compter de 5 jours.					
Réunions de travail de préparation	Une demi-journée ou une journée supplémentaire de réunion pour une semaine de travail					
	<ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la grille de rémunération des animateurs saisonnier de l'ALSH du Civraisien en Poitou - APPLIQUE cette grille de rémunération à compter du 7 novembre 2022 					
11/10/2022 25	<p><i>Convention de prêt de l'exposition « Les vertus de la bienveillance éducative » pour le relais petite enfance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE le prêt de l'exposition « les vertus de la bienveillance éducative » se composant de 7 panneaux bâches de 50x70 cm avec œillets + 1 page A4 plastifiée explicative, un livret A5 de deux feuilles d'une valeur globale de 630 € - PRECISE que le prêt est consenti pour un forfait de 15 € pour deux semaines ou 30 € par mois - CHARGE le Président à signer la convention 					Unanimité
11/10/2022 26	<p><i>Convention « Prestation de relations presse » avec l'ACAP (agence touristique de la Vienne)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE ce projet de partenariat avec l'ACAP pour la mise en œuvre d'un programme de relations presse sur notre territoire par une agence au cours du dernier trimestre 2022, moyennant une participation financière de 750 € de la CCCP qui sera versée à l'ACAP - AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la présidente de l'ACAP - PRECISE que les crédits liés à cette opération sont inscrits au budget tourisme 2022 de la CCCP 					Unanimité
11/10/2022 27	<p><i>Convention « Prestation de médiathèque en ligne » avec l'ACAP (agence touristique de la Vienne)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE ce projet de partenariat avec l'ACAP pour la mise en œuvre d'une médiathèque numérique en ligne 					Unanimité

	- AUTORISE le Président, à signer la convention avec la présidente de l'ACAP																			
11/10/2022 28	<p>Cession au SIMER86</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>N° inventaire</th> <th>Code du bien</th> <th>Désignation</th> <th>Valeur initiale</th> <th>Date d'entrée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td>2009 CAMION MER</td> <td>2009 CAMION MER</td> <td>Camion Mercedes</td> <td>106 644,00 €</td> <td>26/03/2009</td> </tr> </tbody> </table> <p>- ACCEPTE la cession du bien susnommé au prix de 16 000 € au profit du SIMER86</p> <p>- PRECISE que les écritures de sorties d'inventaire seront effectuées en conséquence sur le budget 2022</p> <p>- AUTORISE Monsieur le Président à faire le nécessaire et signer les pièces utiles</p>	Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Col - Collecte et traitement						Col - Collecte et traitement	2009 CAMION MER	2009 CAMION MER	Camion Mercedes	106 644,00 €	26/03/2009	Unanimité
Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée															
Col - Collecte et traitement																				
Col - Collecte et traitement	2009 CAMION MER	2009 CAMION MER	Camion Mercedes	106 644,00 €	26/03/2009															

Fait et affiché le 14/10/2022

Le Président, Jean-Olivier GEOFFROY




Le secrétaire de séance, Déborah DEFORGES

